and 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement (P.C. 1988-1800) which was referred to the Committee on Wednesday, April 5, 1989.

However, without reflecting on the qualifications of Order in Council appointee Raymond Robinson, the Committee wishes to express concern regarding the workload capacity of Mr. Robinson to undertake these additional duties at a time when the Federal Environmental Assessment Review Office, for which he is the Executive Chairman, is about to see an expansion of its responsibilities.

This expansion of responsibility results from the recent Federal Court of Canada's decision regarding the Rafferty-Alameda Dam, whereby the Environmental Assessment Review Process (EARP) Guidelines Order will now be viewed as a regulation, and in light of the Government's intention to entrench the EARP in legislation within the next year. Additionally, it is expected that the Federal Administrator for sections 22 and 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement will become a much more active position than in recent years because of the possible hydroelectric development in the region addressed in this Agreement.

The Committee views both the position of Executive Chairman of the Federal Environmental Assessment Review Office and Administrator in matters involving federal jurisdiction for the purpose of Sections 22 and 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement as full-time positions and recommends to the Minister of the Environment that, after consultation with all affected parties, he give consideration to the advisability of appointing a full-time Administrator.

- 2) That the Committee defer an examination of the Order in Council appointment of Len Good as Deputy Minister of Environment Canada to a future date prior to September 30, 1989.
- That as part of its agenda in Washington, D.C., the Committee meet with Congressman Synar to discuss his legislation on toxic substances.
- 4) That the Committee undertake a study of atmospheric change in the context of sustainable development, and that it commence with an examination of forestry policies, including old growth conservation policy, and their relationship to the greenhouse effect. And further that the Committee invite Dr. Gordon Baskerville, Dean of the Faculty of Forestry of the University of New Brunswick to be its first witness in relation to this study.

Baie James et du Nord québécois (C.P. 1988-1800) qui lui a été déféré le mercredi 5 avril 1989.

Sans remettre en question les compétences de Raymond Robinson, nommé par décret, le Comité voudrait exprimer ses préoccupations au sujet du volume de travail additionel que ces fonctions représentent à un moment où les responsabilités du Bureau fédéral des évaluations environnementales, dont il est le président exécutif, sont sur le point d'être élargies.

Cet accroissement des responsabilités découle de la récente décision de la Cour fédérale du Canada concernant le barrage Rafferty-Alameda, qui fait que le Décret sur les lignes directrices visant le processus et d'évaluation d'examen en d'environnement sera dorénavant considéré comme un règlement, et de l'intention manifestée par le gouvernement d'entériner le processus par une mesure législative dans l'année qui vient. Il est en outre à prévoir que le poste d'administrateur en matière de compétence fédérale aux fins des articles 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois deviendra beaucoup plus exigeant à cause des travaux d'aménagement hydro-électrique éventuels dans la région visée par la Convention.

Le Comité considère que les postes de président exécutif du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et d'administrateur en matières de compétence fédérale aux fins des articles 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, sont deux fonctions à temps complet et qu'en conséquence, il suggère au ministre de l'Environnement, après avoir consulter avec tous les partis, d'examiner la possibilité de faire une nomination d'un administrateur à temps complet.

- 2) Que le Comité remette à une date ultérieure, mais au plus tard au 30 septembre 1989, l'examen de la nomination par décret de M. Len Good au poste de sous-ministre de l'Environnement.
- 3) Que, dans le cadre du programme des travaux établi pour Washington, D.C., le Comité rencontre le membre du Congrès Synar afin de discuter de la mesure législative sur les matières toxiques qu'il a présentée.
- 4) Que le Comité effectue une étude sur les changements atmosphériques à propos du développement durable, et qu'il débute cette étude en examinant les politiques en matière des forêts, y inclus la politique des régions de vieilles forêts au Canada, et les liens qui existent entre celles-ci et l'effet de serre. En qu'en vertu de cette étude, le comité invite Gordon Baskerville, doyen de la Faculté des sciences forestières de l'université du Nouveau-Brunswick à comparaître devant le Comité comme son premier témoin.